



Casablanca le: 18/10/2016

Communiqué de presse

## **Royal Air Maroc dénonce la grève sauvage de certains membres du PNC**

Suite à la réunion tenue lundi 17 octobre entre la direction du groupe Royal Air Maroc et des membres du personnel Navigant Commercial de la filiale du groupe Atlas Multiservices, ces derniers ont lancé une grève sauvage de 48 heures en dehors de tout cadre légal. La direction de la compagnie est d'autant plus surprise par cette décision que la réunion s'est déroulée dans un climat responsable et que les deux parties se sont mises d'accord pour la reprise du dialogue.

Tout en dénonçant un mouvement illégal qui vise à prendre en otage sans préavis les passagers, Royal Air Maroc mettra tout en oeuvre pour assurer la plus grande partie de ses vols. Pour éviter toute éventuelle perturbation, l'ensemble du personnel de la Compagnie est mobilisé au service des clients afin de réduire au maximum les désagréments que ce mouvement risque de leur occasionner.

Royal Air Maroc, qui suit de très près la situation, invite ses clients à se renseigner sur le programme de leurs vols sur son site [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com), et sur le numéro : +212 522 48 97 97.

A cet effet, les services de la compagnie, aussi bien aux aéroports que dans les agences commerciales et les centres d'appels, sont mobilisés pour fournir aux clients tous les renseignements nécessaires.